

PROGRAMME RELATIF AUX ARMES CLASSIQUES

LES POSSIBILITÉS D'AMÉLIORER LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES MILITAIRES EN VUE DE PROTÉGER LES POPULATIONS CIVILES CONTRE LES ARMES EXPLOSIVES DANS LES CONFLITS EN MILIEU URBAIN

DOCUMENT DE PROPOSITIONS

ROGER LANE, LARRY LEWIS ET HIMAYU SHIOTANI



Remerciements

Le soutien apporté par les principaux bailleurs de fonds de l'UNIDIR constitue le socle sur lequel repose l'ensemble des activités de l'Institut. Les présents travaux de recherche ont également bénéficié du soutien du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

À propos de l'UNIDIR

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est un institut autonome au sein des Nations Unies financé par des contributions volontaires. Parmi les rares instituts politiques dans le monde qui s'intéressent à la question du désarmement, l'UNIDIR apporte des connaissances et encourage le dialogue et l'action en faveur du désarmement et de la sécurité. Basé à Genève, il aide la communauté internationale à formuler des idées concrètes et innovantes pour trouver des solutions aux problèmes critiques en matière de sécurité.

Note

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les points de vue exprimés n'engagent que leur auteur. Ils ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Organisation des Nations Unies, de l'UNIDIR, de leur personnel ou des organismes qui apportent leur concours à l'Institut.

Contributeurs

Les auteurs tiennent à remercier les personnes qui ont apporté leurs contributions: Adam Jux, Al Thickett, Adrian Foster, Bob Bowman, Charlotte Skerten, Christine Wille, Adolf Bruckler, Beatrice Godefroy, David Nauta, Derik Mgwebi, Ellinore Brandy, Emil Richter, Emma Cunliffe, Ezequiel Heffes, Paul Fox, Einas Mohammed, Eirini Giorgou, Fredrik Wallenberg, Geir Odegaard, Huw Lawford, Jacoline Slaager, Kathleen Lawand, Kris Murray, Marc Caron, Marianna Tonutti, Marcus Bleinroth, Markus Schilcher, Mbaye Faye, Melanie Gerber, Michael Naah, Mike von Bertele, Sandra Bialystok, Norm Seip, Pascsal Rapilliard, Ralph Jodice, Ralph Mamiya, Robin Kemp, Roly Evans, Rudy Van der Volk, Sahr Mohammedally, Saleh Dwamlong Bala, Salihu Zaway Uba, Sasha Logie, Simon Bagshaw, Simon Mulongo, Stephen Kilpatrick, Stefan Nievelstein, Stu Russell, Susanne Hammer, Tracy Cheasley, William Mansfield, Wolfgang Richter, ainsi que plusieurs officiers en service qui souhaitent garder l'anonymat. Ils remercient également les membres du personnel de l'UNIDIR qui ont appuyé les présents travaux de recherche, notamment Renata Dwan, Alfredo Malaret et Merel Ekelhof.

APERÇU GÉNÉRAL

L'UNIDIR cherche à renforcer les connaissances qui permettront de réduire les risques que présentent les armes explosives pour les civils en milieu urbain et de limiter les dommages qu'elles peuvent causer. Les présents travaux de recherche inscrivent la question des armes explosives dans le contexte plus large de la protection des civils dans les conflits en milieu urbain et se concentrent sur les opérations multilatérales.

Les présents travaux de recherche adoptent une approche globale de la protection des civils dans une perspective de « réduction des risques », c'est-à-dire qu'ils cherchent à établir où se situent les risques et les incertitudes dans l'ensemble du « cycle de vie de la protection des civils », reconnaissant ainsi que le préjudice causé à la population civile est le résultat de l'effet cumulatif de nombreux risques et décisions pris lors de la formulation des mandats, de la planification, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la réponse aux enseignements tirés et à l'apprentissage institutionnel. Ils mettent l'accent sur les processus relatifs au ciblage et à l'appariement arme-cible.

Le présent document propose des mesures concrètes sous forme d'options à examiner en vue d'appuyer les efforts déployés par les États et leurs armées menant des opérations en milieu urbains en matière de réflexion et de dialogue sur les moyens de réduire les préjudices causés à la population civile.

Les travaux de recherche ayant porté sur différents types d'opérations, dont des opérations de l'ONU, de l'OTAN et de l'AMISOM, ils tiennent compte des contextes distincts dans lesquels elles sont menées. Par conséquent, une large gamme d'options est présentée. Toutefois, il convient de noter qu'une option peut s'appliquer dans un contexte donné, mais ne pas convenir dans un autre. Certaines options sont présentées dans des termes généraux tandis que d'autres sont plus spécifiques.

Le présent document est structuré comme suit. La section 1 expose brièvement les objectifs et la méthodologie de cette recherche. La section 2 donne un aperçu des premières interprétations communes élaborées par les experts militaires et les experts techniques ayant pris part à cette recherche sur les moyens de réduire davantage les risques que présentent les armes explosives pour la population civile et les biens de caractère civil en milieu urbain et zones densément peuplées par des civils. Les sections 3 à 9 présentent un éventail de mesures concrètes que les États et leurs armées peuvent envisager de prendre pour renforcer la protection des civils avant, pendant et après les opérations en milieu urbain. Entre autres, elles font état de la manière dont les États pourraient tirer des enseignements des opérations passées et en cours et adapter leurs politiques et pratiques à court et à long terme. La section 10 identifie les domaines de recherche principaux qui méritent de faire l'objet d'un examen plus approfondi. Enfin, la section 11 propose plusieurs remarques conclusives sur ces travaux de recherche.

À PROPOS DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE



ROGER LANE est un général de division des Royal Marines britanniques à la retraite, recruté par l'Équipe conjointe Union africaine-Nations Unies d'appui à l'information pour formuler des recommandations à l'égard de la politique relative aux tirs indirects de l'AMISOM, mise en application à Mogadiscio en 2010-2011, en collaboration avec Civilians in Conflict (CIVIC). Il a commandé des forces britanniques et des forces de l'OTAN en Afghanistan et, en sa qualité de conseiller de haut niveau de l'OTAN, il a préparé les hauts responsables de l'OTAN aux missions opérationnelles de 2008 à 2014. Il travaille actuellement avec le Centre de guerre interarmées de l'OTAN en tant que conseiller principal pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des exercices de certification des guartiers généraux pour les opérations de l'OTAN. En partenariat avec CTS International, il fournit un appui à la formation à d'autres quartiers généraux, tant sur le plan stratégique que tactique, ainsi que des services commerciaux pour soutenir le développement individuel et collectif et le changement organisationnel, y compris la formation à la gestion des situations d'urgence et de catastrophes.



LARRY LEWIS a mené des travaux approfondis sur la question de la réduction des victimes civiles dans les opérations militaires et a dirigé de nombreuses études pour déterminer les facteurs à l'origine des pertes civiles et mettre au point des solutions concrètes et adaptées. Il a notamment été analyste principal et co-auteur (avec Sarah Sewall) de l'étude conjointe relative aux victimes civiles. Il est l'auteur de la politique nationale américaine sur les victimes civiles et a travaillé avec des partenaires (dont l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, le Royaume-Uni, l'Organisation des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge) à l'amélioration des politiques et des pratiques afin de mieux protéger les civils.



HIMAYU SHIOTANI dirige le Programme relatif aux armes classiques à l'UNIDIR. Depuis 2014, il dirige les recherches de l'Institut sur les armes classiques couvrant les questions relatives au commerce des armes, à la violence armée, aux armes explosives ainsi qu'à la gestion des armes et des munitions, notamment en Afrique de l'Ouest, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Iraq et en Somalie. Auparavant, Himayu Shiotani était attaché de recherche au Centre James Martin des études de non-prolifération (CNS) à Monterey, en Californie. Il possède une maîtrise en études de politiques internationales avec une spécialisation en non-prolifération obtenue à l'Institut d'études internationales Middlebury.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	
2.	INTERPRÉTATIONS COMMUNES	5
3.	INFORMATIONS CLÉS — MISSION ET MANDAT	6
4.	PLANIFICATION	10
5.	MISE EN ŒUVRE	15
6.	ÉVALUATION	20
7.	RÉPONSE	23
8.	ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET ADAPTATION	25
9.	CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE	27
10.	DOMAINES DE RECHERCHE PRIORITAIRES RECOMMANDÉS	30
11.	CONCLUSIONS	32

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CICR	Comité international de la Croix-Rouge
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DIH	Droit international humanitaire
PFC	Pays fournisseur de contingents
TTP	Tactiques, techniques et procédures

1. INTRODUCTION

1.1 NATURE DU PROBLÈME

Les conflits modernes sont des phénomènes complexes, dynamiques et fractionnés. Lorsqu'ils surviennent dans des milieux urbanisés, le risque pour les civils et les biens de caractère civil augmentent de manière exponentielle en raison de la densité de la population civile, de sa vulnérabilité intrinsèque et de sa dépendance à un réseau de services essentiels et interconnectés, qui sont tout aussi vulnérables aux effets dévastateurs des armes explosives. La multiplication des conflits armés non internationaux, dont les parties au conflit peuvent être des groupes extrémistes violents, des forces supplétives, ou encore des groupes aux desseins politiques et criminels mal définis, rend encore plus difficile la protection des civils contre les effets des conflits en milieu urbain. Les adversaires contemporains sont souvent des groupes armés non étatiques, qui peuvent tirer profit de la proximité des civils et des infrastructures essentielles et ne pas respecter le droit international humanitaire (DIH).

Les règles du DIH régissent la conduite des hostilités et s'appliquent à l'utilisation d'armes explosives en milieu urbain. Elles comprennent, entre autres, le principe d'interdiction des attaques indiscriminées, le principe de juste proportion et l'obligation de prendre toutes les précautions possibles dans l'attaque¹. Le risque de préjudice causé à la population civile par les armes explosives peut augmenter pour de multiples raisons en milieu urbain et d'autres zones densément peuplées par des civils. Au nombre de ces raisons, citons notamment :

- Les erreurs systémiques² et les erreurs aléatoires³ dans les systèmes d'armes ;
- Les impacts de grande ampleur autres que ceux causés par un manque de précision, comme l'utilisation de charges utiles importantes contre des cibles de petite taille :
- Les directives inadaptées en matière de ciblage :
- Les erreurs d'identification des cibles :
- Les erreurs de localisation des cibles ;
- Les erreurs dans la caractérisation des structures ;
- La mauvaise compréhension de l'utilisation de la zone ;
- La difficulté de savoir si des civils se trouvent dans un bâtiment spécifique ou si un bâtiment est souterrain ou relié par des structures souterraines;
- Le manque de choix en termes d'armes à déployer;
- Les défaillances des armes, le choix inadapté des fusées ou leur mauvaise performance;
- Le mauvais état des munitions utilisées ;

https://www.unog.ch/80256EDD006B8954/(httpAssets)/ADE5D3D54E462D00C125834C002F177C/\$file/CCW_MSP_2018_WP1.pdf.

¹ Pour un aperçu concis des cadres normatifs applicables à l'utilisation d'armes explosives en milieu urbain et dans d'autres zones densément peuplées, voir la section II du document de travail présenté par l'Allemagne en 2018 sur l'atténuation des dommages causés aux civils par l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées,

² Parmi les exemples d'erreurs systémiques, on peut citer les erreurs d'estimation des vents ou l'utilisation de munitions trop légères.

³ Les exemples d'erreurs aléatoires comprennent les erreurs qui résultent de procédures de contrôle défaillantes ou d'incohérences dans le type et la quantité de poudre utilisée.

- Les formations inappropriées sur les opérations en milieu urbain :
- La congestion du spectre électromagnétique ;
- L'utilisation des civils comme boucliers par les adversaires ;
- Le port de vêtements civils par des adversaires ; et
- La mauvaise estimation des dommages collatéraux et la mauvaise évaluation des dommages de guerre.

Ces différents facteurs de risque soulèvent d'importantes questions quant à la manière dont les parties à un conflit adaptent leurs politiques et pratiques militaires pour faire face aux risques, comprendre les impacts et limiter les préjudices causés à la population civile par les armes explosives dans les milieux urbanisés.

1.2 À PROPOS DES TRAVAUX DE RECHERCHE ET DU DOCUMENT DE PROPOSITIONS

L'UNIDIR mène des recherches visant à renforcer les connaissances sur les politiques et pratiques efficaces qui permettront de réduire les risques pour la population civile et les biens de caractère civil lors d'opérations militaires durant lesquelles des armes explosives sont utilisées en milieu urbain. Elles visent également à faciliter le dialogue entre les États et leurs armées sur ce sujet. Les présents travaux de recherche, qui en sont encore à leur stade préliminaire, ont été menés entre juillet et octobre 2019. Ils comprennent la réalisation de plusieurs consultations informelles et l'élaboration d'un document de réflexion⁴, en préparation d'un atelier informel réunissant des experts militaires provenant de diverses opérations multilatérales, ainsi que des représentants d'organisations internationales, d'ONG et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui travaillent sur le même sujet. L'atelier, qui s'est tenu le 24 septembre 2019 à Genève, avait pour but de favoriser la réflexion sur les moyens concrets d'améliorer encore les politiques et pratiques militaires visant à réduire les risques que présentent les effets des armes explosives pour la population civile dans les conflits en milieu urbain. La recherche s'est concentrée en particulier sur les opérations multilatérales.

Le présent document de propositions est le résultat de ces travaux de recherche préliminaires. Il propose des mesures concrètes sous forme d'options à examiner en vue d'appuyer la réflexion et le dialogue entre les forces armées qui mènent des opérations dans des milieux urbanisés sur les moyens permettant de réduire les dommages causés aux civils. Ces mesures concrètes, tirées des exemples de bonnes pratiques, visent à améliorer et à renforcer le respect du DIH. L'équipe de recherche a tenu compte des contextes distincts dans lesquels sont menées les différentes opérations multilatérales ; c'est pourquoi certaines options présentées ci-dessous peuvent ne pas convenir ou s'appliquer dans certaines circonstances. Néanmoins, les options présentées dans ce document offrent un large éventail de possibilités à examiner et à discuter plus avant. Il convient de noter que certaines mesures concrètes sont applicables à plus d'une section de ce document, mais, pour éviter les répétitions, chaque option n'est présentée en détail qu'une seule fois.

Le présent document ne traite en détail ni les questions relatives à l'urbanisation de la guerre, ni celles relatives au cadre normatif applicable à l'utilisation d'armes explosives en milieu urbain. Ces questions ont été

2

⁴ Voir le document de réflexion de l'UNIDIR disponible à l'adresse suivante : https://unidir.org/publication/opportunities-strengthen-military-policies-and-practices-reduce-civilian-harm-explosive.

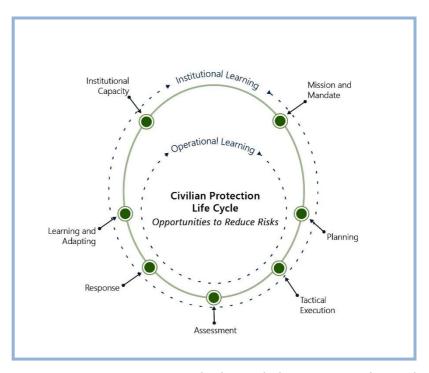
abordées dans le document de réflexion de l'UNIDIR5.

1.3 APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE

Les présents travaux de recherche inscrivent la question des armes explosives dans le contexte plus large de la protection des civils et de l'atténuation des dommages causés aux civils dans les conflits en milieu urbain. Ils adoptent une approche globale de la protection des civils dans une perspective de « réduction des risques », c'est-à-dire qu'ils cherchent à établir où se situent les risques et les incertitudes dans l'ensemble du « cycle de vie de la protection des civils ».

Cette approche globale du cycle de vie, telle qu'élaborée par CNA, traduit l'importance accordée à la protection des civils à tous les stades de la planification et de l'utilisation de la force militaire et inclut des cycles d'apprentissage afin que les militaires puissent s'adapter et s'améliorer pour surmonter les risques et les difficultés (voir graphique 1).

Cette approche permet d'envisager un large éventail d'options à mettre en œuvre, tout en conservant sa pertinence pour différents contextes opérationnels ainsi que pour différents types d'opérations multilatérales, à l'instar de celles menées par l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne, l'OTAN et le G5 Sahel. L'UNIDIR prend en compte le caractère singulier de chaque milieu urbanisé, ainsi que celui de chaque mandat dans le cadre duquel les organisations multilatérales opèrent – autrement dit, il n'y a pas de solution unique applicable à tous les cas.



GRAPHIQUE 1 : Cycle de vie de la protection des civils6

.

⁵ Ibid.

⁶ Conçue par CNA.

Civilian protection life cycle	Cycle de vie de la protection civile	
Opportunities to reduce risks	Possibilités de réduire les risques	
Institutional learning	Apprentissage institutionnel	
Operational learning	Apprentissage opérationnel	
Mission and mandate	Mission et mandat	
Planning	Planification	
Tactical execution	Mise en œuvre tactique	
Assessment	Evaluation	
Response	Réponse	
Learning and adapting	Enseignements tirés et adaptation	
Institutional capacity	Capacité institutionnelle	

1.4 HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

Les hypothèses de travail pour le présent document demeurent inchangées par rapport à celles du document de réflexion⁷.

1.5 LIMITES

Afin de privilégier la question de l'atténuation des dommages causés aux civils par les effets des armes explosives, les présents travaux de recherche excluent de manière explicite les guerres spatiales et leurs effets, ainsi que les cyberattaques. Cela ne remet pas en question les effets potentiels de ces activités, qui exigent la réalisation d'une étude séparée.

4

⁷ Voir le document de réflexion de l'UNIDIR disponible à l'adresse suivante : https://unidir.org/publication/opportunities-strengthen-military-policies-and-practices-reduce-civilian-harm-explosive.

2. INTERPRÉTATIONS COMMUNES

Malgré la diversité des expériences rapportées par les représentants des opérations multilatérales, les experts techniques qui ont participé à ces travaux de recherche préliminaires ont dressé une liste d'interprétations communes.

- Les guerres urbaines font peser sur les civils des risques considérables et, bien que de bonnes pratiques existent, il est possible de définir des mesures concrètes supplémentaires visant à réduire et atténuer davantage les risques pour les civils. Les expériences individuelles en matière de protection des civils tirées des opérations, ainsi que les enseignements qui en découlent, sont très utiles mais, dans la pratique, on observe qu'elles sont rarement documentées, appliquées aux opérations suivantes, ou même partagées entre les États. Bien que les expériences et les contextes opérationnels puissent différer, certains principes s'appliquent de manière générale. Par conséguent, il est intéressant d'échanger et d'examiner ces exemples. Il est essentiel d'institutionaliser les échanges au sein des forces armées sur des politiques et des pratiques visant à réduire les risques pour les civils et à renforcer les d'atténuation, notamment pour promouvoir l'application des enseignements tirés et l'adaptation des pratiques sur le long terme.
- Le renforcement de la protection des civils dans les opérations en milieu urbain exige un cadre de réduction des risques. La réduction des risques implique d'abord d'identifier les risques et de les comprendre, notamment de déterminer s'il s'agit de risques cumulatifs ou globaux, avant de chercher à les réduire. Pour réduire les risques auxquels sont exposés les civils en cas d'utilisation d'armes explosives dans des milieux urbanisés, plusieurs options en matière de stratégie et de capacité militaires doivent être mises à la disposition des forces déployées. Même lorsque ces options sont réduites ou limitées, il reste possible de mettre en place des mesures concrètes permettant de réduire et d'atténuer les dommages causés aux civils.
- La mise en œuvre de la réduction des risques ne se limite pas aux décisions et aux actions relatives au choix des armes que les militaires peuvent déployer. Au contraire, il convient d'adopter une approche globale couvrant l'ensemble du « cycle de vie de la protection des civils » auxquelles répondent les décisions et les mesures que les forces armées doivent prendre avant, pendant et après les opérations militaires pour protéger les civils. En effet, le cycle de vie englobe tous les éléments concernant la définition du mandat, la planification, la collecte et l'analyse de renseignements, la mise en place des processus de ciblage et d'appariement arme-cible, l'évaluation et la réponse aux incidents ayant causé des dommages aux civils. La participation des acteurs concernés qui sont impliqués dans ce cycle de vie est indispensable dans le cadre des efforts déployés pour mieux protéger les civils contre les effets des conflits en milieu urbain, y compris contre l'utilisation d'armes

explosives.

• Il serait utile de poursuivre la recherche et le dialogue sur les mesures concrètes que les États et leurs armées peuvent mettre en place afin de réduire les risques que présentent les armes explosives pour la population civile tout au long du cycle de vie de la protection des civils. Cette approche devrait permettre d'améliorer les politiques et les pratiques et, partant, de soutenir les processus multilatéraux pertinents visant à protéger les civils dans les conflits en milieu urbain.

3. Informations clés — mission et mandat

3.1 NATURE DU PROBLÈME

Comme indiqué précédemment, les conflits modernes sont de nature complexe, chaotique et dynamique. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'ils surviennent en milieu urbain. Outre les possibilités d'évolution d'une campagne militaire et les parties prenantes, y compris les groupes armés non étatiques et les partenaires, les responsables de la planification doivent également prendre en considération les conséquences liées à la conduite d'opérations tridimensionnelles dans un milieu urbanisé où la population civile est vulnérable aux effets des armes explosives et dépendante de la fourniture de services interconnectés qui sont tout aussi vulnérables.

3.2 RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Cette section vise à fournir aux responsables de la planification et de l'élaboration des mandats des opérations multilatérales un éventail d'options à examiner en vue de placer la réduction des dommages causés aux civils au centre de leur stratégie, afin que les plans de campagne soient mieux adaptés à la complexité de ces opérations et qu'ils contribuent à définir les tâches et les ressources nécessaires.

3.3 OPTIONS

Propositions relatives aux principes et aux politiques :

- Placer la protection des civils au centre de la stratégie. Il s'agit notamment de préciser comment et dans quelles conditions le soutien aux forces partenaires peut être fourni (comme celles décrites dans la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes⁸).
- Veiller à ce qu'il y ait une interprétation commune de ce que constitue la protection des civils aux termes du mandat et de la façon dont celle-ci sera mise en œuvre⁹.
- S'assurer que le mandat adopte une perspective de campagne qui inclut non seulement une stratégie d'intervention en fonction des acteurs humanitaires, mais aussi une phase de rétablissement pour éviter que des actions militaires ne viennent saper ces efforts.

⁸ Voir http://hrbaportal.org/wp-content/files/Inter-Agency-HRDDP-Guidance-Note-2015.pdf

⁹ Les interprétations et les compréhensions peuvent varier d'une opération à l'autre. Au sein de l'ONU, la protection des civils est régie par la Politique du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux Missions sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, élaborée en 2015. Cette Politique place la protection des civils au cœur de l'engagement et des activités de sensibilisation politiques des hauts responsables de la mission. La mise en œuvre de cette Politique est complétée par des lignes directrices, notamment *Protection des civils : mise en œuvre des lignes directrices applicables aux composantes militaires des missions de maintien de la paix des Nations Unies* (2015) et *Usage de la force par les composantes militaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies* (2017). La politique de l'ONU relative à la protection des civils (2015) fait actuellement l'objet d'une révision.

Utiliser les outils de contrôle des armements pour renforcer les relations entre les composantes militaires et les organisations internationales ainsi que les ONG autour de la question de la protection des civils en tant qu'intérêt fondamental commun pour réduire les dommages causés aux civils, par exemple au moyen de la lutte contre les mines, l'élimination des munitions excédentaires et dangereuses, la sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives et d'autres activités d'atténuation des menaces liées aux dangers des engins explosifs.

Les relations institutionnelles doivent être encouragées avant l'élaboration de tout mandat : pendant la formulation du mandat, la participation des décideurs politiques, des militaires, des organisations internationales spécialisées et des ONG facilitera la compréhension des moyens mis en œuvre par les forces armées pour réduire les dommages causés aux civils le cas échéant, et créera les conditions favorables à une meilleure protection des civils.

- Envisager l'élaboration et l'utilisation d'un aide-mémoire qui rassemblerait des données sur les mesures passées ou en cours du Conseil de sécurité concernant l'utilisation des armes explosives (en particulier en ce qui concerne les limites et les restrictions) afin d'éclairer l'élaboration de nouveaux mandats ou la révision de mandats existants. Il est à noter que des aidemémoires similaires ont été élaborés pour la protection des civils¹⁰ ainsi que pour la gestion des armes et des munitions¹¹ afin d'appuyer l'établissement de nouveaux mandats.
- Étudier les moyens par lesquels les États pourraient exercer une influence sur les acteurs qui ne respectent pas les principes du DIH, notamment en utilisant des armes explosives à grand rayon d'action. Il peut s'agir, par exemple, de fournir un appui aux enquêtes sur les crimes de guerre ou les violations graves, ou de mettre en place des sanctions, telles que des embargos ciblés sur les armes, le gel des avoirs et la limitation des déplacements.
- Veiller à ce que les obligations juridiques relatives aux entités protégées soient prises en compte dans le mandat. Cela inclut la protection des personnels et des infrastructures de santé (conformément à la résolution 2286 du Conseil de sécurité) ainsi que la protection des biens culturels, tel que prévue au titre de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de ses protocoles additionnels.
- Veiller à ce que les **obligations juridiques** de la **puissance occupante**¹² fassent l'objet d'un examen, le cas échéant.

¹⁰ Voir https://.www.unocha.org/sites/unocha/files/Aide%20Memoire%202016%20II_0.pdf

¹¹ Voir https://.www.un.org/disarmament/wp-content/uploads/2018/10/aide-memoire-pub.pdf

¹² « Respecter et protéger les soins de santé dans les conflits armés et dans les situations non couvertes par le droit international », Services consultatifs en droit international humanitaire, CICR.

Propositions relatives à la gestion du matériel :

- Veiller à l'établissement d'un dialogue solide entre les décideurs politiques et les responsables de la planification militaire afin d'aligner l'affectation des capacités et les résultats escomptés, notamment en accordant une attention particulière aux capacités matérielles (par exemple, les types de systèmes de livraison et de munitions qui peuvent être mis à la disposition des forces déployées), ainsi qu'aux capacités de gestion (par exemple, les conditions et la capacité de stockage des armes et des munitions).
- Envisager, au moment de l'élaboration du mandat, des restrictions sur le type d'armes et de munitions explosives qui peuvent être importés et déployés afin de renforcer le respect du DIH et de protéger plus efficacement les civils, notamment contre les violations des groupes armés non étatiques¹³.
- Envisager de définir les obligations applicables à la gestion sûre et sécurisée des matériels par l'État hôte ainsi que par les forces multilatérales déployées dans le cadre de l'élaboration du mandat, y compris les mesures visant à prévenir et à atténuer le risque ou le détournement d'armes explosives vers des utilisateurs finaux non autorisés, conformément aux directives et normes internationales pertinentes (telles que les Directives techniques internationales sur les munitions).
- Envisager d'imposer des normes techniques régissant la fourniture ou le don de munitions aux États hôtes afin de réduire les différences de performance liées aux munitions.

Propositions relatives aux partenariats:

- Dans le cas où les opérations sont réalisées par l'intermédiaire des partenaires, veiller à ce que les obligations en matière de DIH soient comprises et appliquées par les forces partenaires et les forces associées. Cela passe notamment par l'élaboration et la mise en place de mesures concrètes permettant aux forces associées de comprendre les risques encourus par les civils et de les atténuer.
- Mener une évaluation approfondie des risques concernant les partenaires avant de s'engager. Ces évaluations peuvent porter, sans toutefois s'y limiter, sur les éléments listés ci-après :
 - les antécédents en matière de respect du DIH ;
 - o le niveau de sensibilisation et d'éducation au DIH ;
 - l'efficacité de la chaîne de commandement exerçant le contrôle;
 - l'efficacité des pratiques en matière de ciblage et d'appariement arme-cible et l'efficacité des mesures de contrôle;
 - o la compréhension de ce qui se trouve dans leur inventaire afin d'assurer l'offre des choix dans les interventions ;
 - les capacités de gestion de la sécurité du matériel, telles que la gestion des stocks et des inventaires, pour éviter le détournement d'armes et de munitions;

¹³ Il s'agit d'une pratique de plus en plus courante au Conseil de sécurité dans le cadre de l'application des embargos sur les armes décrétés par l'ONU. Pour de plus amples informations, veuillez consulter https://www.unidir.org/files/publications/pdfs/applying-conventional-arms-control-in-the-context-of-united-nations-arms-embargoes-en-718.pdf.

- la conservation des stocks de munitions ;
- les délais et les ressources potentielles disponibles en vue de préparer une force partenaire;
- o l'évaluation de différents modèles de partenariat.
- Élaborer des stratégies politiques en cas de partenariat avec des groupes armés non étatiques. Ces stratégies peuvent concerner la mise en place de programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ou de programmes locaux de lutte contre la violence, par exemple. Le mandat doit fournir des orientations sur la gestion des groupes armés non étatiques. À cette fin, il importe de garder à l'esprit que les groupes armés non étatiques ne sont pas homogènes et que certains peuvent tirer un avantage du fait d'être armés. Certains groupes armés non étatiques peuvent être des partenaires pour les forces gouvernementales dans le cadre d'un objectif politique plus large, tandis que d'autres peuvent être des adversaires.
- Dans le cas où un État hôte est réticent à établir un partenariat avec un groupe armé non étatique par crainte de lui conférer une légitimité, mettre en place des mécanismes d'information afin de convaincre ces groupes que le respect de leurs obligations en vertu du DIH leur confère une plus grande légitimité aux yeux de la population et de la communauté internationale. Cela peut ainsi les inciter à faire preuve de retenue dans l'utilisation d'armes explosives à grand rayon d'action. À l'inverse, le non-respect des obligations relevant du DIH peut entraîner des sanctions.

4. PLANIFICATION

4.1 APERÇU DES QUESTIONS CLÉS

La planification d'une campagne nécessite une compréhension du problème et de l'environnement opérationnel, mais aussi la prise en compte du rôle d'un grand nombre d'acteurs susceptibles d'être en relation avec les forces militaires. Les forces militaires doivent comprendre l'interconnexion tridimensionnelle des milieux urbanisés et des infrastructures de prestation de services à l'appui de la population civile. Elles doivent également prendre en compte qu'un conflit peut se trouver en constante évolution, chaque partie s'adaptant aux tactiques et techniques des autres pour réduire au maximum ses désavantages.

4.2 RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Cette section vise à fournir des options à examiner en vue de réduire les risques que présentent les armes explosives pour la population civile lors de la planification d'une mission en milieu urbain.

4.3 OPTIONS

Propositions relatives aux principes et aux politiques :

- Veiller à ce que les risques et les conséquences liés aux choix, tels que l'absence de troupes sur le terrain ou la désignation de certaines zones urbaines comme « localités non défendues »¹⁴, soient pleinement compris par les décideurs et que des mesures actives soient prises pour atténuer ces risques, non seulement au niveau de la planification mais aussi de la mise en œuvre.
- Veiller à ce que des politiques telles que le « besoin militaire minimum » ne limite pas le choix d'armes et de munitions proposé aux commandants militaires afin de réduire la dépendance à l'égard des armes explosives.
- Fournir des orientations politiques concernant la façon dont seront conduites les évaluations du nombre de victimes civiles lors de la planification afin de traiter de certaines questions comme la crédibilité des rapports de tiers disponibles en libre accès.
- Étudier les possibilités de conclure un accord politique entre les pays fournisseurs de contingents (PFC) visant à établir la responsabilité collective dans le cas de pertes civiles¹⁵.
- Lors de la comparaison de différentes lignes d'action au moment de la planification, utiliser le **potentiel d'atténuation des dommages civils** comme un facteur d'évaluation.

¹⁴ Conformément à la Règle 37 du droit international humanitaire coutumier, disponible dans la Base de données sur le DIH du CICR à l'adresse suivante : https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/fre/docs/v1_rul_rule37.

¹⁵ Plusieurs États ont envisagé la mise en place d'un tel accord en faisant valoir que les décisions concernant le ciblage et les frappes sont établies sur la base des diverses contributions de différents PFC. Pour un examen plus détaillé, voir la section 7 « Réponse ».

- Permettre aux responsables militaires de la planification de se tenir en rapport avec des experts techniques civils qui peuvent fournir des informations en vue d'améliorer la compréhension du milieu urbain civil et qui sont impliqués dans les activités de planification, qui devraient inclure la fourniture de soins de santé et d'autres services essentiels.
- Élaborer des accords types de partage d'informations avec des acteurs clés, tels que le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, pour faciliter l'échange de données et ainsi éviter les frappes involontaires sur les acteurs humanitaires et autres.
- Étudier les possibilités de mettre en place des programmes de communication pour travailler avec les groupes armés non étatiques, selon qu'il convient, tels que ceux envisagés dans l'Appel de Genève. Le but serait de promouvoir le respect des principes fondamentaux du DIH, par exemple, au moyen d'Actes d'engagement¹⁶.
- Envisager, au moment de la planification, l'élaboration de mesures incitatives permettant d'exercer une influence positive sur les groupes armés non étatiques afin qu'ils s'engagent à respecter les principes du DIH; il peut s'agir d'une multitude de mesures, allant des programmes de formation, d'éducation, à une réforme du secteur de la sécurité, de DDR ou encore des programmes locaux de lutte contre la violence.
- Élaborer un ensemble de politiques et de procédures visant à déterminer si une personne est un combattant ou un civil afin de respecter le principe de **distinction**.

Propositions relatives à l'organisation et aux processus :

- Identifier les éléments que les structures ne proposent pas en temps de paix mais qui sont nécessaires, telles que des équipes chargées de réduire le nombre de victimes civiles, les cellules chargées d'établir des rapports de suivi et d'analyse sur les victimes civiles, des équipes de coordination civilo-militaire renforcée, et des procédures ponctuelles d'évaluation des dommages causés aux civils.
 - Dans la mesure du possible, créer un Conseil d'administration dirigé par le groupe de commandement afin de superviser la politique relative à toutes les questions liées aux dommages causés aux civils, qui peut recevoir l'appui de groupes de travail fonctionnels.
 - Encourager les hauts responsables à promouvoir l'utilisation de ces outils au moment de planifier et d'élaborer des orientations visant à réduire les dommages causés aux civils.
- Fournir des orientations en matière de planification quant aux méthodes de collecte des données nécessaires à l'évaluation des incidents ayant fait des victimes civiles. Comprendre comment d'autres institutions (telles que l'ONU ou d'autres organisations internationales et ONG) définissent les incidents, afin

-

¹⁶ Voir https://www.genevacalll.org.what-we-do/.

d'expliquer les écarts potentiels 17.

- Établir et maintenir des canaux de communication avec le CICR et d'autres organisations internationales et ONG qui opèrent dans les zones de conflit et les encourager à appuyer les efforts visant à établir une distinction entre les cibles militaires et les civils. Pour cela, il conviendrait de marquer les biens protégés, tels que les bâtiments, les véhicules et le personnel, et mettre en place des moyens permettant d'assurer l'exactitude de ces données.
- Faciliter l'évacuation en toute sécurité et à titre volontaire des civils, et inclure des contrôles de sécurité permettant d'identifier les combattants en fuite.
- Allouer des ressources suffisantes à l'évaluation des dommages de guerre, afin de représenter les types d'armement disponibles, tels que les armes aériennes, d'aviation, d'artillerie ou de combat rapproché à tir direct. Étudier les possibilités d'améliorer l'exactitude et la rapidité des évaluations lors de la planification, ce qui impliquerait éventuellement la possibilité d'un soutien par des tiers.
- Consulter de manière systématique les bases de données sur les enseignements tirés et intégrer ces informations dans les processus de planification, tout en identifiant les bonnes pratiques pour :
 - Obtenir une meilleure compréhension des effets secondaires et tertiaires liés à l'utilisation d'armes explosives;
 - Élaborer des mesures et des structures visant à atténuer les dommages causés aux civils ;
 - Établir les structures et la composition des forces ;
 - Dispenser une formation préalable au déploiement en milieu urbain;
 - Cerner les défis en matière de partenariat ;
 - Mettre au point des techniques d'évaluation pour déterminer les dommages causés aux civils dans le cadre de l'évaluation des dommages de guerre;
 - Élaborer des mesures d'appui de contrôle de tirs.
- Déterminer les besoins en ressources pour élaborer un processus visant à répertorier les enseignements tirés, y compris les besoins en matière de collecte et de gestion des données, dans le cadre des processus de planification.

Propositions relatives au ciblage et à l'appariement arme-cible :

- Définir les exigences, d'une part en matière de normes de certification s'appliquant aux responsables du ciblage et d'autre part en matière de méthodologie utilisée pour l'estimation des dommages collatéraux. Veiller à ce que les responsables du ciblage qui sont certifiés conservent leur statut grâce à une formation et à une re-certification en temps utile.
- Si possible, veiller à ce que les directives relatives au ciblage ou à l'engagement donnent des orientations sur l'ensemble des

¹⁷ « Civilian casualties: making sense of the numbers », fiche d'information de la mission Soutien résolu de l'OTAN, https://rs.nato.int/media-center/backgrounders/civilian-casualties-making-sense-of-the-numbers.aspx.

cibles approuvées; des règles d'engagement complétées d'orientations supplémentaires; la désignation de l'autorité d'engagement des cibles pour différents niveaux de dommages collatéraux; la désignation d'une méthodologie d'estimation des dommages collatéraux et de procédures connexes; des normes relatives à l'identification certaine et à l'activité civile.

- Publier des directives qui définissent les risques que présentent les armes explosives pour les civils et qui prévoient des options tactiques ainsi qu'une surveillance appropriée de l'usage de la force pour aider à gérer ces risques. Ces directives, ou cadres, doivent inclure des directives sur l'usage ou l'usage restreint d'armes et de munitions spécifiques en milieu urbain, notamment déterminer le niveau requis de l'autorité commandant l'engagement des cibles et autorisant ainsi l'utilisation de ces armes. La Force internationale d'assistance et de sécurité a, par exemple, une politique spéciale pour les théâtres où la présence de civils est présumée¹⁸. De son côté, l'AMISOM a restreint les autorisations d'utiliser des armes sans recul d'un calibre de 107mm.
- Envisager des mesures et des normes afin de renforcer la sécurité des stocks du gouvernement hôte et ceux des forces multilatérales déployées, en vue de prévenir leur détournement vers des destinataires non autorisés. Cela passe par l'assurance de leur sécurité physique, la tenue de registres, la gestion des stocks et des contrôles post-distribution, notamment grâce à la création d'une équipe interne de vérification post-distribution. Veiller à ce que les besoins en ressources pour la mise en œuvre de ces mesures de contrôle des armements soient pris en compte dans la planification.
- Lors de la planification, étudier les possibilités d'ajouter aux inventaires des armes et munitions de faible puissance qui peuvent réduire les dommages causés aux civils.
- Veiller à ce que les biens civils protégés, tels que les hôpitaux, soient intégrés dans les listes des entités protégées, les listes des cibles restreintes ou désignés en tant que zones d'interdiction de tirs, ou qu'ils fassent l'objet d'autres mesures de coordination des tirs d'appui.
 - Inclure les sites de patrimoine culturel dans ces listes, car les civils peuvent être soumis à un conflit d'identité et se rassembler autour de biens culturels qui symbolisent leur identité.
 - L'établissement et la mise à jour de listes exhaustives nécessitent des efforts considérables avant une opération, c'est pourquoi l'établissement de liens institutionnels entre les différentes entités constitue une condition préalable au succès de l'opération.

Propositions relatives à la formation :

• Évaluer les besoins en matière de formation préalable au déploiement lors de la planification, afin d'inclure des politiques relatives aux visites d'inspection avant déploiement et aux évaluations en cours de mission.

14

^{18 «} Afghanistan Civilian Casualty Prevention », Center for Army Lessons Learnt, no12-16, juin 2012.

- Examiner les besoins en matière d'installations nécessaires pour les entraînements, notamment les installations spécifiques aux milieux urbains, les terrains de tir réel, les capacités de modélisation et de simulation, les installations d'expérimentation et d'essai, et les besoins en matière de recherche et de développement.
- Veiller à ce que la formation intègre les tactiques, techniques et procédures (TTP) susceptibles d'être utilisées par l'adversaire et qui présentent des risques pour la population civile, comme le regroupement dans des zones peuplées de civils, l'utilisation de civils comme boucliers humains et la fermeture de potentielles voies d'évacuation.
- Veiller à ce que la formation préalable au déploiement contribue à une meilleure compréhension des caractéristiques des armes explosives qui seront utilisées par les forces déployées, y compris les types et les tailles de munitions, ainsi que les rayons de déflagration et de fragmentation. Cela permettra d'appréhender les répercussions de la force explosive ainsi que la nature et l'interconnectivité des infrastructures critiques et des services essentiels.
- Veiller à ce que les instructions permanentes en matière de gestion des incidents ayant fait des victimes civiles soient régulièrement mises à jour, en y intégrant les enseignements tirés des expériences précédentes, et qu'elles soient mises à disposition dès le stade de la planification lorsque cela est possible.

5. MISE EN ŒUVRE

5.1 APERÇU DES QUESTIONS CLÉS

En milieu urbain, identifier, repérer et suivre des cibles avant de les frapper représente un véritable défi en raison du risque d'aveuglement par l'environnement physique, de la vulnérabilité intrinsèque de la population civile aux effets des armes explosives, et de la fluidité des mouvements de population et du réseau de services interconnectés dont ils dépendent - autant de dommages qui pourraient causer aux civils des préjudices non proportionnels aux effets souhaités d'une attaque. Grâce à des renseignements fiables et précis ainsi qu'à la disponibilité de plusieurs capteurs, il est possible de réduire les erreurs d'identification des cibles, qui constituent une cause fréquente de dommages aux civils. L'une des principales difficultés réside dans la capacité à modéliser les effets potentiels des dommages collatéraux dans les milieux urbanisés - en particulier les effets secondaires et tertiaires ; autrement dit les « effets indirects » des armes explosives notamment dans le but de réduire ou de prévenir les dommages causés aux civils, ainsi que pour déterminer si les principes de proportionnalité, de distinction et de nécessité militaire sont respectés.

5.2 RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Cette section vise à fournir des propositions en vue de réduire les dommages causés aux civils par les effets des armes explosives.

5.3 OPTIONS

Propositions relatives aux principes et aux politiques :

- Étudier, selon qu'il convient, les possibilités d'élaborer des normes minimales d'échange d'informations entre les forces armées, les États hôtes, les organisations internationales et les ONG afin d'éviter que les civils et les biens de caractère civil ne soient pris pour cible involontairement.
- Adopter une approche à plusieurs niveaux pour évaluer les risques de dommages causés aux civils et mettre en place différentes pratiques pour réduire les dommages, notamment :
 - Sélectionner l'arme de plus faible puissance pour obtenir l'effet souhaité :
 - Tenir compte du moment de la journée lors de l'engagement;
 - Evaluer l'efficacité des avertissements préventifs tout en sachant que cela ouvre des risques d'être manipulé par un adversaire armé ;
 - o Considérer les options de mise à feu ;
 - o Examiner la direction de l'attaque.
- Garantir l'existence de multiples sources de renseignements afin d'améliorer la fiabilité et la précision des procédures d'identification formelle et de faciliter le respect du principe de distinction.
- Mettre en place des moyens visant à évaluer les effets secondaires et tertiaires des armes explosives en milieu urbain. En l'absence d'un modèle convenu, intégrer les évaluations de

la population civile dans une perspective sectorielle, ainsi que dans des perspectives transversales.

- Concevoir ou renforcer une politique spécifique relative à la conduite d'opérations militaires en milieu urbain, en tirant parti des enseignements tirés pour mettre au point des moyens de réduire la dépendance à l'égard des armes explosives.
- Envisager d'abandonner la mission s'il n'y a aucun détecteur permettant d'évaluer les dommages de guerre possibles, vue la nécessité de comprendre l'impact de l'attaque sur la population civile et les biens de caractère civil.
- Élaborer plusieurs moyens et méthodes pour fournir des avertissements avant l'attaque, en tenant compte de la possibilité qu'un adversaire les utilise contre une population civile, causant ainsi plus de dommages.
- Établir des moyens visant à identifier de manière efficace les biens de caractère civil et les établissements de santé à l'aide de capteurs modernes, notamment des marqueurs infrarouges, des balises ou des panneaux réfléchissants, ou en modifiant les processus (par exemple, en exigeant l'échange d'informations relatives aux listes des entités protégées par liaison de données avec les plateformes qui engagent des cibles).

Propositions relatives à l'organisation et aux processus :

- Assurer l'instauration d'habitudes dans la gestion des bases de données afin de garantir la mise à jour régulière des biens civils répertoriés dans les listes des entités protégées, des cibles restreintes ou dans les zones d'interdiction de tirs ainsi que la localisation exacte de ces biens, au moyen de mécanismes d'échange d'informations convenus.
- Veiller à ce que les procédures de ciblage fassent l'objet de rapports et de contrôles et que les responsables du ciblage soient soumis à une certification officielle répondant à des normes définies. La re-certification devrait être effectuée régulièrement.
- Selon qu'il convient, créer des groupes de travail chargés d'examiner les cibles proposées. Ces groupes de travail devraient être pluridisciplinaires afin que les effets sur les personnes et les infrastructures soient pris en compte dans le processus décisionnel. Ils devraient se composer de conseillers sur les questions juridiques, politiques, de genre, culturelles, de communication stratégique, d'ingénierie et de coopération civilo-militaire au sein du personnel militaire, ainsi que d'experts civils sur les questions relatives aux infrastructures et à la santé.
- Créer une vue d'ensemble commune de la situation opérationnelle en temps quasi réel qui représente les biens de caractère civils et les entités protégées. Les forces armées pourraient mettre en place une ligne d'assistance téléphonique disponible en permanence qui permettrait aux organisations internationales et aux ONG de signaler des mouvements ou de nouveaux emplacements afin de partager les informations. Les

17

¹⁹ Par exemple, dans le domaine de la santé, des transports, des communications, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de l'approvisionnement en électricité et de l'éducation.

- personnes qui assurent la permanence téléphonique doivent être en mesure de valider rapidement les informations et être habilitées à intervenir dans les décisions relatives au ciblage.
- Fournir aux décideurs de haut niveau des informations analytiques visant à défier les directives et à les actualiser en conséquence. Ces informations seraient stockées dans une base factuelle utilisée pour comparer les hypothèses de planification avec les résultats sur le terrain.
- Entreprendre des visites régulières sur le terrain afin de mieux comprendre les incidents ayant fait des victimes civiles et leur impact au niveau socio-économique.

Propositions relatives à la gestion du matériel :

- Répertorier des outils et des capacités qui peuvent contribuer à la désescalade et atténuer les dommages collatéraux, tels que les munitions à très faible dommage collatéral, les armes non létales ou les méthodes de désactivation des fusées en vol à la suite d'un échec du système de guidage.
- Envisager de modifier les caractéristiques techniques des armes explosives (par exemple, l'ogive, le calibre ou le détonateur), selon qu'il convient, pour réduire au minimum les dommages accidentels causés aux civils, en particulier en ce qui concerne les munitions qui n'ont pas été conçues pour être utilisées dans des zones densément peuplées.
- Veiller à ce que le stockage et la manipulation des munitions soient conformes aux directives internationales afin d'éviter les erreurs aléatoires de performance. Intégrer des mesures d'assurance qualité aux processus d'achat, en particulier pour les États qui reçoivent du matériel comme cadeaux ou subventions, mais qui ne sont pas en mesure d'évaluer le matériel reçu d'un point de vue technique pour en comprendre les risques.
- Veiller à la **bonne conservation des informations** concernant les registres de tirs et l'usure des canons afin de réduire les erreurs systémiques.
- Promouvoir l'utilisation de calculs balistiques assistés par ordinateurs prenant en compte la météorologie afin de réduire les risques.

Propositions relatives à la formation :

- Veiller à ce que tant les responsables du ciblage que les autres experts techniques soient formés à la méthodologie d'estimation des dommages collatéraux et à ses limites afin d'améliorer la qualité des conseils et de la prise de décision.
- Concevoir des modules de formation spécifiques au théâtre de l'opération. Il est crucial de mettre en place des installations appropriées pour tester les concepts, les tactiques et les techniques relatives à un éventuel emploi tactique d'armes explosives avant que celles-ci ne soient déployées. La formation tactique devrait également permettre de mieux comprendre les effets des armes en milieu urbain.
- Développer une meilleure compréhension des conséquences à long terme de l'utilisation d'armes explosives en milieu urbain sur les opérations de rétablissement ou de reconstruction aux fins de

la prise de décision.

6. ÉVALUATION

6.1 APERCU DES QUESTIONS CLÉS

L'évaluation des dommages de guerre, et plus particulièrement des effets d'une intervention ciblée dans un milieu urbain sur la population et les biens de caractère civil présente des défis spécifiques. Les cibles peuvent être masquées; les plateformes de vidéosurveillance aéroportées peuvent ne pas permettre pas de voir à l'intérieur des bâtiments effondrés ou sous les décombres; et il devient alors difficile de déterminer les effets secondaires et tertiaires. L'absence de troupes sur le terrain à même de mener des évaluations sur place et d'interroger des témoins ainsi que les problèmes relatifs à la tromperie, à la mésinformation et à la désinformation entravent également la réalisation d'une évaluation précise.

6.2 RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Cette section vise à fournir des options permettant de renforcer les capacités en matière d'évaluation des dommages causés aux civils en milieu urbain, afin que les causes profondes de ces dommages soient identifiées et traitées.

6.3 OPTIONS

Propositions relatives aux doctrines et aux politiques :

- Concevoir des méthodologies visant à déterminer les dommages causés aux civils par les effets indirects des armes explosives, afin de tenir compte des impacts de la frappe sur la santé, l'éducation, les transports, les communications, l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire et les réseaux d'eaux usées.
 - Affecter les ressources nécessaires à la réalisation de l'évaluation des dommages de guerre, avec un ensemble de capteurs permettant de renforcer la fiabilité de l'évaluation.
 - Établir une hiérarchie des niveaux d'évaluation des dommages de guerre; par exemple, niveau 1 pour les dommages physiques, niveau 2 pour les dommages fonctionnels au niveau d'une structure, niveau 3 pour les dommages causés aux systèmes, etc., afin d'intégrer les effets directs et, dans la mesure du possible, indirects à l'évaluation des dommages causés aux civils.
 - Effectuer des analyses comparatives entre les estimations obtenues à partir de la méthodologie d'estimation des dommages collatéraux et les résultats réels observés afin d'expliquer les écarts constatés. Recevoir un appui extérieur lorsqu'il n'existe pas de capacités internes.
 - Envisager l'utilisation de différentes méthodes et technologies de surveillance qui permettent une meilleure compréhension des dommages causés aux civils dans les structures détruites.
- Élaborer des politiques, des normes et des processus relatifs permettant de signaler les allégations et incidents réels en temps voulu.
 - o Affecter des ressources, notamment des ressources

- humaines, à la surveillance des médias sociaux en vue d'identifier rapidement les incidents potentiels.
- Tester les processus auprès de la population locale pour en vérifier la facilité d'utilisation. Dans la mesure du possible, uniformiser ces processus dans les PFC.
- Élaborer des processus permettant de trier les allégations et mettre au point des indicateurs permettant de vérifier leur fiabilité.
- Élaborer des protocoles pour évaluer les données d'autres organisations collectant des informations sur les dommages causés aux civils afin de vérifier et d'évaluer les écarts. Comparer les résultats obtenus avec ceux d'autres sources d'information faisant état de pertes civiles.
- Envisager de diversifier les sources d'information²⁰ afin de faciliter l'évaluation, notamment grâce aux contributions de la société civile ou d'autres acteurs civils qui peuvent accéder aux sites, afin de cerner les anomalies potentielles et d'améliorer les processus de vérification.
- Mener des évaluations régulières dans les PFC impliqués dans une opération multilatérale afin d'identifier des différentes utilisations des armes et ainsi ouvrir la voie à de nouvelles possibilités d'amélioration, en partageant les bonnes pratiques et les enseignements tirés.
- Élaborer des stratégies et des protocoles pour que les forces partenaires documentent les allégations de dommages causés aux civils et les évaluent.

Propositions relatives à l'organisation et aux processus :

- Évaluer la capacité à rendre opérationnelles et à maintenir des structures spécialisées pouvant mener des évaluations, telles que des équipes chargées de réduire le nombre de victimes civiles, et des cellules chargées d'établir des rapports de suivi et d'analyse concernant les victimes civiles. Prendre en compte, dans le cadre de la planification, les risques associés à l'externalisation de certaines fonctions d'évaluation, notamment en l'absence de troupes sur le terrain, et reconnaître qu'il est nécessaire d'évaluer le risque présenté par les contributions de partenaires opérationnels tiers.
- Étudier les possibilités de **se doter d'une capacité d'évaluation spécialisée** par l'intermédiaire de tiers qui utilisent des techniques similaires à celles de Forensic Architecture pour les incidents importants²¹.
- Veiller à ce qu'une boucle de rétroaction à l'attention des responsables du ciblage sur les résultats des évaluations soit mise en place afin de renforcer la protection des civils et des biens de caractère civil lors de la définition des cibles et de la prise de décisions futures.

Propositions relatives à la formation :

²⁰ Il peut s'agir de dépositions de témoins, de séquences vidéo, de photos ou de normes sociales mises à jour (nombre de personnes vivant dans différents types de structures, etc.) ainsi que des impacts socio-économiques.

²¹ Voir https://forensic-architecture.org/investigation/airstrikes-on-m2-hospital

- UNIDIR
- Mettre en place des procédures pratiques relatives à l'évaluation des dommages de guerre, comportant notamment des moyens de vérifier les informations et de corriger les erreurs dans les rapports.
- Tenir compte des **pratiques culturelles** qui peuvent entraver l'élaboration des évaluations ainsi que leur mise en œuvre.

7. RÉPONSE

7.1 APERÇU DES QUESTIONS CLÉS

L'intervention d'un acteur armé en réponse à des allégations faisant état de victimes civiles est important stratégiquement. En effet, l'intervention va directement influencer la perception de la population et du gouvernement de l'État hôte, de la communauté internationale et des PFC. Tout échec erreur relatif à l'intervention peut renforcer l'opposition si l'adversaire venait à exploiter l'information pour servir ses propres intérêts.

7.2 RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Cette section vise à fournir des options possibles concernant la façon dont les actions prises en réponse aux allégations faisant état de victimes civiles pourraient permettre d'apporter un soutien aux victimes. Elle envisage également des moyens de réduire le risque que ces actions ne soient utilisées par l'adversaire dans le but d'entraver l'efficacité de la mission.

7.3 OPTIONS

Propositions relatives aux principes et aux politiques :

- Examiner comment les soins médicaux appropriés seront fournis lors de l'opération, allouer les ressources nécessaires et garantir l'accès.
- Veiller à ce que des **programmes d'éducation public soient** mis en place sur les risques liés à la manipulation de restes explosifs de guerre ou de munitions non explosées à la suite de frappes.
- Entreprendre des négociations visant à établir une politique commune entre les PFC participant à des opérations multilatérales relatives au dédommagement et à l'assistance aux victimes afin de prévenir les tensions au sein de la population civile.
- Entreprendre des négociations avec les États participant aux opérations multilatérales afin d'établir une politique relative à la responsabilité individuelle des États en cas d'incident, afin de promouvoir la responsabilité de chaque État.
- Éviter les mesures d'indemnisation qui, du point de vue de la population civile, portent atteinte à l'économie locale et sapent la légitimité du gouvernement. Examiner s'il est plus approprié pour un État hôte demandant le soutien d'organisations multilatérales de présenter ses excuses et de distribuer des paiements à titre grâcieux, dans le cadre d'une campagne de reconstruction de la société locale.
- Créer un **éventail d'options pour offrir réparation aux victimes**, allant de la reconnaissance des dommages et de la présentation d'excuses à la fourniture d'une aide matérielle ou financière.
- En utilisant les principes concernant l'évaluation présentés cidessus, reconnaître rapidement les allégations de dommages causés aux civils, sans toutefois en attribuer la responsabilité si elle n'est pas encore établie. Veiller à ce que les canaux de communication soient optimisés pour permettre une

intervention rapide. Indiquer la date prévue des futures mises à jour.

• Instaurer une culture dans laquelle l'admission d'une erreur est perçue comme une force, plutôt que comme une faiblesse, afin d'encourager l'honnêteté dans l'établissement de rapports.

Propositions relatives à l'organisation et aux processus :

- Faire appel à des experts techniques spécialisés pour appuyer la planification des réparations et de l'assistance aux victimes. Ces experts peuvent, entre autres, fournir des informations sur la situation du marché local, les sources d'approvisionnement en matériau et main-d'œuvre, ainsi que sur les besoins et les priorités en matière de soins médicaux. Ils peuvent aussi contribuer à l'élaboration de messages à visée pédagogique pour éviter les restes explosifs de guerre.
- Veiller à ce que le processus d'évaluation des allégations et les enquêtes ultérieures, lorsqu'elles sont pertinentes, soient menés de façon transparente afin d'établir un climat de confiance.
- S'entretenir avec les dirigeants locaux clés afin de présenter des excuses pour les dommages causés lors des opérations.
- Publier les résultats des évaluations et des enquêtes dans un délai convenable. Présenter les mesures mises en place pour éviter que des incidents similaires ne se reproduisent à l'avenir.

8. ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET ADAPTATION

8.1 QUESTIONS CLÉS

Les conflits modernes sont dynamiques et en constante évolution. En effet, le cycle de réactions entraîne l'adoption de TTP différentes pour chaque partie en vue de s'assurer un avantage sur les autres. Certains États procèdent à une rotation de leurs forces tous les trois mois ; d'autres étendent cette rotation à 12 mois dans les conflits à haut risque. Ces dynamiques changeantes nécessitent un leadership capable de s'adapter et des politiques et processus réactifs qui s'appuient sur des données probantes.

8.2 RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Cette section vise à fournir des options pour accélérer l'apprentissage opérationnel afin de faciliter l'adaptation et réduire les dommages causés aux civils.

8.3 OPTIONS

Propositions relatives aux principes et aux politiques :

- Reconnaître l'impératif non seulement juridique, mais aussi stratégique de protéger les civils, par l'intermédiaire d'un message clair des hauts dirigeants et des décideurs, et en suivant des évolutions qui entraînent des changements dans les pratiques et les politiques.
- Encourager une meilleure institutionnalisation de la collecte d'informations et du partage des enseignements tirés et des bonnes pratiques entre les États sur la manière de réduire les risques représentés par les armes explosives pour les civils, et en assurer l'appui par des processus politiques pertinents.
 - Élaborer des politiques pour développer les processus permettant de tirer des enseignements, ainsi que des annexes dans les plans opérationnels détaillant les responsabilités et les procédures.
 - Organiser des réunions régulières entre les États pour faciliter le partage des enseignements et des pratiques pour réduire les risques que présentent les armes explosives pour les civils dans le cadre d'opérations en milieu urbain.
- Examiner comment les mégadonnées pourraient faciliter un apprentissage rapide sur les effets primaires, secondaires, tertiaires, cumulatifs et à long terme de l'utilisation d'armes explosives en milieu urbain.
- Établir des critères de mesures afin d'évaluer les performances en matière de protection des civils contre les armes explosives et procéder à l'évaluation des performances tout au long de la mission.
- Développer une culture d'analyse post-opération pour opérations en milieu urbain afin d'en tirer des enseignements.

Propositions relatives à l'organisation et aux processus :

- Rassembler les enseignements tirés des opérations multilatérales sur la réduction des risques que présentent les armes explosives pour les civils, en particulier au niveau sousrégional, où il est plus facile d'étudier et de comprendre des contextes et des dynamiques spécifiques.
- Définir des processus de validation de certains enseignements identifiés et mettre en place des méthodes permettant de s'assurer qu'ils sont utilisés pour mettre à jour les matériels de formation et les TTP. Évaluer si les enseignements identifiés dans un certain théâtre sont adaptés et appropriés pour faire l'objet d'une transposition dans un autre contexte. Il peut être nécessaire de procéder à une validation spécifique pour ce nouveau théâtre.
- Utiliser les données recueillies par les équipes chargées de réduire le nombre de victimes civiles ou les cellules chargées d'établir des rapports de suivi et d'analyse sur les victimes civiles afin d'obtenir des informations sur les tendances émergentes. Cela permettrait que des initiatives soient mises en place pour prévenir une aggravation de la situation ou pour répondre à l'augmentation des risques ou du nombre de victimes civiles.
- Étudier la possibilité de mettre en place une base de données commune sur laquelle les Etats pourraient partager leurs propres expériences en matière de réduction des risques présentés par les armes explosives pour les civils et les enseignements qu'ils en ont tiré, afin de partager les pratiques et d'encourager la circulation des connaissances.
- Étudier les possibilités d'intégrer dans les unités opérationnelles des spécialistes des expériences précédentes qui pourraient faciliter l'adoption de nouvelles pratiques visant à réduire les risques présentés par les armes explosives pour les civils.

Propositions relatives à la formation :

- Intégrer, dans le cadre des programmes de formation des formateurs (portant, par exemple, sur la protection des civils ou sur la gestion des munitions dans les opérations multilatérales), un volet de formation spécifique sur la réduction des risques pour les civils de l'utilisation d'armes explosives en milieu urbain.
- Envisager la mise en place d'équipes itinérantes de formation aux bonnes pratiques de ciblage et d'appariement arme-cible sur le terrain afin de diffuser les nouveaux TTP et de préparer les unités avant leur déploiement.

9. CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE

9.1 QUESTIONS CLÉS

En dépit de la volonté des parties de mener des campagnes militaires de courte durée, les conflits sont souvent prolongés et dynamiques, ce qui exige des forces militaires qu'elles s'adaptent rapidement aux nouvelles circonstances afin de réduire les dommages causés aux civils. Cela est particulièrement vraie pour les opérations en milieu urbain où de nombreuses variables mettent au défi les décideurs militaires. Pour que les forces armées puissent continuer de s'adapter et d'être efficaces, les boucles de rétroaction en matière de pédagogie doivent nécessairement être rapides. Les boucles de rétroaction institutionnelles, elles, sont généralement plus lentes, car elles doivent tenir compte des contraintes administratives, financières ou autres.

9.2 RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Cette section vise à encourager la réflexion sur les options permettant d'améliorer la capacité institutionnelle à mieux répondre au changement.

9.3 OPTIONS

Propositions relatives aux principes et aux politiques :

- Élaborer une politique nationale qui définisse des engagements visant à réduire les risques que présentent les effets des armes explosives pour les civils, notamment au moyen d'un suivi des évolutions, d'un répertoriage et d'une mise en œuvre des enseignements tirés et de leur application.
- Encourager une plus grande participation du Conseil de sécurité sur la question des armes explosives. Le Conseil de sécurité pourrait apporter sa contribution en donnant plus de visibilité aux questions relatives à la protection des civils contre les armes explosives lors des opérations, et en encourageant l'échange d'informations sur ces questions, notamment grâce aux réunions thématiques ou aux débats publics qu'il organise, ou encore au moyen de consultations spécifiques à une mission. Une autre option serait l'utilisation des rapports du Secrétaire général sur les questions relatives aux armes explosives. Les rapports soumis par le Secrétaire général au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale jouent déjà un rôle essentiel dans la sensibilisation à la menace que représentent les armes explosives au niveau mondial, notamment sur les questions relatives à la lutte contre les mines, aux engins explosifs improvisés et à la protection des civils.
- Étudier les possibilités de mettre en place d'autres mesures concrètes visant à réduire les risques que présentent les armes explosives en milieux urbains pour les civils :
 - Allouer une part du budget à la recherche et à l'expérimentation sur le terrain. Les priorités budgétaires peuvent concerner l'amélioration de la compréhension des effets indirects, la diffusion d'avertissements plus efficaces, la modélisation des effets des armes de faible puissance, les instruments non létaux tels que les cyber-

- attaques, etc.
- Établir des partenariats avec l'industrie afin de présenter des options permettant de rechercher et de concevoir des moyens de réduire les risques présentés par les armes explosives en milieu urbain pour les civils et dans les zones densément peuplées, de prévenir les effets indirects de ces armes, et de déterminer les cas de dommages causés aux civils.
- Mettre au point des études de cas sur l'utilisation d'armes explosives en milieu urbain et dans d'autres zones densément peuplées par des civils, qui illustrent à la fois des échecs et des succès. Ces études peuvent porter sur les causes les plus courantes de dommages causés aux civils (telles que les erreurs d'identification des cibles), les défis à relever (tels que la vérification du nombre de victimes civiles), ou encore les tactiques alternatives qui ont permis de sauver des civils.

Propositions relatives à l'organisation et aux processus :

- Envisager la possibilité d'élaborer un guide pour la gestion des processus de ciblage et d'appariement arme-cible à l'intention des PFC dans les opérations de paix pertinentes, qui tient compte des principes et obligations du DIH et du droit des conflits armés.
- Mettre en place des processus concrets pour améliorer l'apprentissage institutionnel sur la réduction des risques que les armes explosives en milieu urbain présentent pour les civils, notamment :
 - Examiner les observations et les enseignements identifiés concernant en particulier les effets des armes explosives lors des opérations, et les valider, notamment en mettant en place des examens post-opération;
 - Créer des groupes de travail fonctionnels ou thématiques au niveau national ou régional dédiés à la réduction des risques que présentent les armes explosives pour les civils:
 - Élaborer des feuilles de route nationales ou spécifiques aux opérations pour la réduction des risques que présentent les armes explosives en milieu urbain pour les civils :
 - Établir des accords de partage d'informations sur les expériences et les enseignements tirés afin de réduire les dommages causés aux civils par les armes explosives, notamment avec des organisations spécialisées; et
 - Échanger avec des organismes de recherche spécialisés afin de mieux comprendre les impacts des armes explosives dans les opérations en milieu urbain ou pour fournir des renseignements sur certaines pratiques appliquées dans des opérations passées.

Propositions relatives à la formation :

 Mettre en place des processus formels de révision du contenu des modules utilisés pour la formation préalable au déploiement afin de s'assurer qu'ils tiennent compte des enseignements tirés des opérations en vue de réduire les dommages causés aux civils. Veiller à ce que le contenu comporte des éléments spécifiques à la réduction des risques que l'utilisation d'armes explosives présentent pour les civils.

- Organiser des séminaires et des ateliers de sensibilisation spécialisés, tant au niveau stratégique qu'opérationnel, sur la réduction des risques que présentent les armes explosives pour la population civile, en y faisant participer des universitaires, des groupes de réflexion et d'autres groupes de spécialistes pour échanger avec les militaires sur les défis et sur les possibilités d'amélioration. De tels ateliers peuvent être plus appropriés pour les opérations nationales ou sous-régionales.
- Envisager la création d'un centre de formation supérieure pour la protection des civils dans les conflits en milieu urbain, et inclure une formation sur la réduction des risques que présentent les armes explosives pour les civils dans les zones densément peuplées.

10. DOMAINES DE RECHERCHE PRIORITAIRES RECOMMANDÉS

Lors des présents travaux de recherche préliminaires, l'UNIDIR, en collaboration avec des experts techniques du secteur militaire et de la protection des civils, a défini des domaines pour lesquels la conduite de recherches plus approfondies est d'une importance cruciale. Il s'agit notamment des domaines ci-après :

- L'adaptation des principes guidant les conflits en milieu urbain à des contextes sous-régionaux spécifiques, notamment l'identification des risques spécifiques et l'application des principes du cycle de vie de la protection des civils à l'environnement, à la mission, aux forces armées et aux capacités disponibles spécifiques ;
- La recherche et le développement en matière d'armes à faible dommages collatéraux afin d'offrir un plus grand choix, tout en réduisant les risques;
- Le développement d'une meilleure compréhension des effets directs et indirects des armes explosives en milieu urbain, y compris des effets sur la prestation de services essentiels et des implications pour la méthodologie d'évaluation des dommages collatéraux;
- Le développement d'une meilleure compréhension des effets secondaires et tertiaires des armes explosives sur la prestation de services dans les zones urbanisées, tels que les services publics et médicaux, pour éclairer les décisions portant sue le juste équilibre entre les besoins militaires et le principe de proportionnalité;
- L'identification de moyens permettant de livrer des avertissements « réalistes » de manière efficace, sans compromettre la sécurité de la population civile ;
- L'identification de bonnes pratiques permettant de réduire les dommages causés aux civils dans différents types d'opérations en milieu urbain (notamment des campagnes aériennes sans présence au sol, des campagnes au sol utilisant des armes légères et des tirs d'artillerie ou des opérations menées en partenariat);
- L'amélioration de la caractérisation des zones urbanisées afin de faciliter l'élaboration de politiques, de principes et de formations adaptés qui traitent de questions telles que le déplacement rapide et la prestation de services de base ;
- L'établissement de bonnes pratiques en matière d'identification et de suivi des dommages causés aux civils dans un milieu urbain, en tenant compte des défis particuliers que posent les armes explosives;
- L'amélioration des processus d'évaluation des dommages causés aux civils et des enseignements tirés, notamment l'identification d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès et de récolter des données pour effectuer les évaluations;
- L'élaboration de procédures relatives aux exigences en matière

d'échange de données et des protocoles de gouvernance entre les forces militaires, les États hôtes, les organisations internationales et les ONG afin de prévenir le ciblage involontaire de biens de caractère civil et de sites protégés, y compris les sites médicaux ainsi que les biens culturels ;

- L'identification de moyens permettant d'influencer le comportement des groupes armés non étatiques, qu'il s'agisse de partenaires ou d'adversaires, en ce qui concerne les dommages potentiels causés aux civils par les armes explosives. À cette fin, il peut être utile d'étudier les mesures que les États peuvent prendre (par exemple pour réduire le risque d'acquisition d'armes explosives ou de certains composants par des groupes armés non étatiques), ainsi que les mesures que les groupes armés non étatiques peuvent s'engager à prendre (par exemple pour limiter l'utilisation de certains types d'armes dans le cadre de partenariats, d'accords de paix ou de codes de conduite);
- La recherche de **solutions non létales** qui permettent de prévenir les dommages physiques et structurels ;
- L'établissement d'une meilleure compréhension des **guerres** spatiales et des cyberattaques sur les populations civiles dans les milieux urbanisés (mais ces sujets sortent du cadre des présents travaux de recherche).

11. CONCLUSIONS

La réduction des risques présentés par les armes explosives pour les civils dans les conflits en milieu urbain est avant tout une obligation juridique. Néanmoins, elle revêt également une importance stratégique : si aucune mesure de réduction des risques n'est prise, le soutien à une mission aussi bien sur le territoire national, qu'à l'étranger ou sur le territoire en conflit pourrait s'en trouver compromis. Placer la réduction des risques et l'atténuation des dommages causés aux civils au centre de la stratégie militaire contribue à faire évoluer les mentalités et à redéfinir certains concepts, notamment les principes de nécessité militaire, de souffrance inutile et de proportionnalité, lorsque l'on décide si et comment engager des cibles en milieu urbain.

Tandis que l'inquiétude monte parmi les États, les organisations internationales (y compris le CICR) et les ONG quant à l'utilisation des armes explosives en milieu urbain, des données empiriques récentes soulignent leur utilisation généralisée et font état de leur impact dans divers contextes opérationnels.

De nombreuses forces militaires qui s'efforcent de respecter le DIH ont réalisé des progrès dans la réduction des dommages causés aux civils par les armes explosives, mais davantage d'efforts sont nécessaires. Le présent document propose aux forces armées un éventail d'options concrètes qui s'inscrivent dans le cycle de vie de la protection des civils. Chaque conflit étant différent, les options doivent inciter à une analyse introspective des mesures supplémentaires qui pourraient être mises en place.

Les principales options proposées dans le document sont les suivantes :

- Veiller à ce que la protection des civils soit placée au cœur de la stratégie;
- Faire correspondre les mandats et les capacités et contraintes en matière de ressources ;
- Comprendre les obligations et les implications qui découlent d'un partenariat;
- Donner des conseils sur l'utilisation d'armes et de munitions spécifiques, y compris en ce qui concerne les restrictions et les contrôles sur les transferts, le stockage, l'utilisation et l'élimination de ces armes et munitions :
- Établir des protocoles d'échange d'informations entre les organisations militaires, les organisations internationales et les ONG;
- Veiller à ce que les besoins organisationnels pour réduire les dommages causés aux civils soient identifiés et que les ressources adéquates soient allouées;
- Faire participer des experts civils afin d'améliorer la compréhension des effets indirects des armes explosives en milieu urbain :
- Bien planifier la formation préalable au déploiement de façon à ce qu'elle permette une meilleure compréhension des effets

des armes explosives qui seront déployées ;

- Créer des boucles de rétroaction en ce qui concerne les mécanismes opérationnels et institutionnels, notamment en institutionnalisant les échanges de politiques et de pratiques entre les États;
- Poursuivre la recherche et l'élaboration de solutions alternatives permettant de limiter les dommages collatéraux ;
- Élaborer des mécanismes d'évaluation et d'intervention, notamment des approches adaptées pour répondre aux caractéristiques particulières des armes explosives en milieu urbain; et
- Tirer des enseignements d'autres opérations, y compris au niveau sous-régional, afin de les analyser et de pouvoir les prendre en compte, le cas échéant.

LES POSSIBILITÉS D'AMÉLIORER LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES MILITAIRES EN VUE DE PROTÉGER LES POPULATIONS CIVILES CONTRE LES ARMES EXPLOSIVES DANS LES CONFLITS EN MILIEU URBAIN

DOCUMENT DE PROPOSITIONS

L'UNIDIR renforce les connaissances qui permettront de réduire les risques et de limiter le préjudice causé à la population civile par les armes explosives dans les milieux urbanisés, et facilite le dialogue entre les États et leurs armées sur ce sujet. Le présent document porte sur les opérations multilatérales et propose un large éventail de mesures concrètes, présentées sous forme d'options, qui pourraient permettre d'améliorer les politiques et les pratiques visant à mieux protéger les populations civiles dans les conflits en milieu urbain.

